

ABONNEMENT

SAUMUR	
En un an	18 fr.
Six mois	9
Trois mois	4 50
POSTE	
En un an	20 fr.
Six mois	10
Trois mois	5

ON S'ABONNE

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE. LITTÉRATURE. SCIENCES. INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers
PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

Rédacteur en Chef : Jean DASSY

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir, Saumur

Les insertions doivent être payées d'avance.
Un trimestre commencé sera dû.

INSERTIONS

Annonces, la ligne.....	20
Réclames, —.....	30
Faits divers —.....	75

RESERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas.
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués doi-
vent être remis au bureau du
journal la veille de la reproduc-
tion, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

L'Agence Havas, 34, rue Notre-
Dame-des-Victoires, et 8, place
de la Bourse, est seule chargée à
Paris de recevoir les annonces
pour le journal.

SAUMUR, 25 AOUT

Convoitises anglaises

Nul n'ignore le respect professé par le gou-
vernement anglais pour l'intégrité territoriale
des différentes nations avec lesquelles il se
trouve en rapport dans les cinq parties du
monde.

Depuis quelques années le cabinet de Saint-
James s'est annexé sans bruit la moitié du con-
tinent africain, les deux tiers de la Malaisie et,
dans la presqu'île indo-chinoise, toute la Birma-
nie indépendante.

Le royaume de Siam n'est devenu sacré pour
l'Angleterre que lorsqu'elle s'est aperçue que
nous étions sur le point de nous en em-
parer.

Aujourd'hui que le gouvernement britanni-
que est à peu près supplanté par la France
dans les conseils de la cour de Bangkok, il
s'empresse d'oublier sa belle théorie des Etats-
tampons et songe à réclamer sa part des dé-
pouilles du Siam.

C'est ainsi qu'on télégraphie de Saingapoor
au Times :

« Le Straits Times demande que la Grande-
Bretagne s'empare, au moyen d'un « arrange-
ment amical », de la partie de la presqu'île de
Molacca, qui appartient au Siam. De cette fa-
çon, la presqu'île appartiendrait tout entière à
l'Angleterre, et Saingapoor serait relié à la Bir-
manie ».

Le plan du Straits Times a pour but d'em-
pêcher la France d'établir à travers cette pé-
ninsule un système de transit par railway ou
par canal qui abrègerait de beaucoup la route
de Saïgon et porterait un coup terrible au com-
merce de Saingapoor, tout en rendant impos-
sible le rattachement de ce port et de Penang
à la Birmanie.

INFORMATIONS

CONSEIL DES MINISTRES. — Les ministres se
sont réunis hier matin à Fontainebleau, sous
la présidence de M. Carnot.

Tous les ministres étaient présents à l'excepti-
on de M. Terrier, ministre du commerce,
retenu à Dreux auprès d'un de ses enfants
malade.

M. Dupuy a rendu compte à ses collègues
des résultats du premier tour de scrutin pour
les élections législatives du 20 août.

Le ministre de la guerre a fait désigner les
commandants de corps d'armée devant rem-
placer ceux qui vont être atteints par la limite
d'âge.

Le général O'Neill passe de Limoges à Mont-
pellier.

Le général Fabre remplace le général Warnet
à Toulouse.

Le général Pouillou de Saint-Marc est nommé
à Limoges.

LE BARON HIRSCH ET LE CANAL DES DEUX
MERS. — Nous apprenons une nouvelle destinée
à produire une grande sensation :

Le baron Hirsch, dont on connaît l'im-
mense fortune, vient de demander sa natura-

lisation comme Français, et ce pour consacrer
cette fortune à la réalisation du projet le plus
grandiose qui ait été conçu en France dans les
temps modernes, « le canal des deux mers ».

LES INCIDENTS D'AIGUES-MORTES. — La gen-
darmerie d'Aigues-Mortes a procédé avant-hier
soir, sur l'ordre du parquet, à cinq nouvelles
arrestations.

Ces cinq individus ont été dirigés hier matin
sous bonne escorte sur Nîmes et écroués à la
maison d'arrêt.

INCIDENT ÉLECTORAL. — A Lons-le-Saunier,
un chef de bataillon territorial s'était présenté
aux élections.

Il avait été battu et les partisans de son
concurrent ont aussitôt fait une manifestation
dans laquelle ils ont promené un mannequin
revêtu d'un uniforme d'officier supérieur.

Il l'ont promené dans les rues au milieu des
cris, des huées, des insultes et l'ont roulé dans
la boue.

On espère que cette insulte à l'armée ne
restera pas impunie.

LE CAFÉ VACHETTE. — Les Petites Affiches an-
noncent la mise en vente d'un des plus vieux
cafés de Paris, le café Vachette, bien connu des
étudiants et aussi des poètes du quartier
Latin.

Le café Vachette fut fondé par M. Vachette,
le père de l'écrivain humoristique Vachette,
connu sous le pseudonyme d'Engène Chavelle.

FRANÇAIS ET ITALIENS. — On télégraphie de
Nancy que des troubles ont éclaté mercredi
soir dans les communes de Maron et de Wil-
ley-Saint-Etienne. Ils ont été provoqués par
des discussions entre des ouvriers italiens
employés aux travaux de la ligne de Toul à
Pont-Saint-Vincent et des ouvriers français.

Quatre brigades de gendarmerie ont été en-
voyées pour rétablir l'ordre. L'effervescence est
grande entre les ouvriers français et italiens.

LES MANŒUVRES NAVALES ITALIENNES. — On
télégraphie de Gaète que les manœuvres na-
vales se sont terminées mercredi.

Le roi a offert, à bord de la Savoia, un
dîner de 80 couverts, auquel assistaient le
prince de Naples, le prince Henri de Prusse et
le duc de Gènes.

Le roi a porté un toast dans lequel il a, en
termes affectueux, remercié le prince Henri
de Prusse d'avoir assisté aux manœuvres.

Il a bu à la santé du prince, à la prospérité
et à la gloire de l'Allemagne, de son armée et
de sa marine.

Le prince Henri de Prusse a remercié cha-
loureusement le roi de l'accueil affectueux
qu'il a reçu ; il a fait l'éloge de la flotte ita-
lienne en disant que son matériel superbe, ses
officiers et ses marins intelligents et compé-
tents, feront leur devoir lorsque le roi les ap-
pellera.

A ROME. — De nouveaux troubles se sont
produits à Milan. Les dernières nouvelles de
Naples annoncent que le calme est rétabli ;
mais on craint de nouveaux troubles, et les
autorités ont pris des mesures rigoureuses
pour assurer l'ordre.

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 24 août 1893.

Après un moment de faiblesse causé par l'é-
lévation à 5 0/0 du taux de l'escompte à Lon-
dres, le marché reprend un peu de fermeté.
Le 3 0/0 a ouvert à 99.22 ; il a réactionné à
99.06 et s'est rétabli en clôture à 99.15. Le
4 1/2 fait 103.90.

Le marché de l'Italien est plus calme ; ses
mouvements ont moins d'étendue. Ramené à
84.20 au moment où l'on apprend l'élévation
de l'escompte à Londres, il reprend à 84.50 et
finit à 84.30.

L'Extérieure d'Espagne s'inscrit à 61 3/4,
toujours lourde malgré une légère améliora-
tion du change.

Sur les sociétés de crédit la tendance ne s'est
pas modifiée ; on constate toujours la même
fermeté, en dépit de l'atonie des affaires.

La Banque de France fait 4.115.

On cote 962.50 sur le Crédit Foncier. Les
bénéfices nets de cet établissement, à la fin du
premier semestre de cette année, s'élèvent à la
somme de 10.963.618 fr. en dehors d'un solde
de bénéfices de 303.370 fr. reporté à nouveau
à la fin de décembre 1892.

Le Comptoir d'Escompte accuse de bonnes
dispositions à 483.75.

Le Crédit Lyonnais est solidement tenu à
775.

La Société Générale se maintient à 467.50.

Les obligations des Immeubles de France
ont éprouvé une faiblesse passagère à 376 les
3 0/0 et 466 les 4 0/0.

L'obligation des Cales de Radoub cote 433.75 ;
on estime que ce cours pourra être largement
dépassé d'ici l'échéance d'octobre.

L'obligation des Chemins Economiques est
ferme à 420.

NOUVELLES MILITAIRES

LES PERMISSIONS DE 24 HEURES

Les commandants de corps d'armée sont au-
torisés à modifier la distribution des permis-
sions de courte durée aux hommes de troupe,
qui donne lieu à d'assez nombreuses irrégula-
rités par défaut d'unification. A l'avenir, la to-
lérance de passer vingt-quatre heures dans
leurs foyers ne sera accordée qu'à dixième
des hommes de chaque compagnie.

Cette mesure ne constituera plus un droit,
mais une faveur, et ne sera applicable à cha-
que militaire que tous les trimestres environ.
D'autre part, des instructions rigoureuses ont
été envoyées à la gendarmerie, afin d'empê-
cher toute absence momentanée du rayon de
garnison sans l'autorisation du commandant
de place ou d'armes.

MOUVEMENT DE TROUPES

L'état-major de la 10^e division d'infanterie
quittera Paris le 12 septembre, pour se réins-
taller sur le territoire de la 5^e région avec les
quatre régiments détachés depuis deux ans
dans la capitale. Ils sont destinés à occuper
Auxerre, Montargis, Blois et Orléans.

Le 46^e de ligne partira de Paris le 8 sep-
tembre ; les 31^e, 76^e et 89^e le 10 septembre.

A l'issue des manœuvres, les régiments de
la 10^e division d'infanterie seront remplacés
dans le gouvernement militaire de Paris par la
9^e division, général Larchey : 4^e de ligne, 82^e,
113^e et 131^e.

LES RÉGIMENTS DE SPAHIS

Les régiments de cavalerie de l'intérieur
vont être appelés à fournir des contingents aux

quatre régiments de spahis pour combler les
vides que produira, cette année, le renvoi de
la classe libérable.

Les militaires désignés seront mis en route
aussitôt la rentrée des grandes manœuvres.

LES FUTURS DIVISIONNAIRES

Dans une très prochaine promotion, seront
nommés divisionnaires les généraux de brigade
Boitard, commandant la 21^e brigade d'infante-
rie à Nancy ; de Lavalette, commandant l'artil-
lerie du 5^e corps, à Orléans ; de Sesmaisons,
inspecteur permanent de la cavalerie des 14^e,
15^e et 16^e corps à Marseille ; Motas d'Hestieux,
commandant l'Ecole de Saint-Cyr.

PASSAGE DE RIVIÈRE

Ces jours derniers, une curieuse expérience
a été faite par un escadron du 13^e dragons, à
Joigny, au moyen de sacs en toile imper-
méable, remplis de paille et recouverts de
planches. On a établi une passerelle de ving-
t-huit mètres sur l'Yonne ; les hommes, à deux
mètres l'un de l'autre, ont franchi la rivière,
tenant par la longe les chevaux, qui nageaient
auprès d'eux. Après cette expérience, un ra-
teau formé de quarante sacs ayant trois mètres
de largeur sur quatre de longueur, a reçu vingt
hommes. Un lieutenant a traversé la rivière,
porté par deux sacs reliés ensemble.

LA CAVALERIE ALLEMANDE

Des exercices préparatoires des grandes ma-
nœuvres se font actuellement à Metz. Un cor-
respondant de la Pall Mall Gazette, qui vient
d'y assister, constate que la cavalerie qu'il a
vu opérer est supérieure, « même, à la cava-
lerie anglaise ».

Dans ce cas, c'est très grave !

Chronique Locale

ET DE LOUEST

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE DU 25 AOUT

Observations de M. DAVY, opticien

Place de la Bilange, 25, Saumur.

Baromètre.		Thermomètre.
Hier soir, à 5 h.		+ 24°
Ce matin, à 8 h.		+ 18°
Midi,	759 ^m / _{mm}	+ 27°
Hausse	» ^m / _{mm}	
Baisse	» ^m / _{mm}	
Température minima de la nuit		+ 13°

Le dessous des cartes

Nous disions hier que l'incurie des adminis-
trations municipales qui se sont succédées
depuis quelques années était la première cause
du désarroi qui règne aujourd'hui dans le clan
radico-maçonnique, lequel préside aux desti-
nées de la ville de Saumur.

Nous allons le démontrer aujourd'hui.

Tout le monde sait que la situation de la
ville n'est pas absolument brillante ; très peu
de travaux exécutés, beaucoup à faire et même
à relaire. On suppose donc bien facilement que
la place de maire, tout honorifique qu'elle soit,
demande une compensation, et c'est cette com-
pensation que l'on avait promise à M. Peton,

la candidature à la Chambre, pour le décider à accepter les lourdes charges de la mairie dans son état actuel.

Le nouveau maire fut en effet considéré, pendant les premiers mois, comme le candidat désigné pour les prochaines élections ; mais plus on approchait du grand jour, plus on se rendait compte, dans le comité radico-maçonnique, que la popularité de l'honorable docteur Peton ne dépassait pas la banlieue de Saumur.

Entre temps d'autres candidats s'agitaient ; M. le docteur Lionet faisait valoir ses titres acquis dans la précédente bataille électorale ; MM. Pottier et Tétard mettaient en avant leur influence dans les campagnes.

C'est alors que, pour couper court à toutes ces compétitions, qui menaçaient sa position comme candidat, M. Peton alla trouver M. Allain-Targé.

Le vieux radical bouillait toujours en ce dernier et ce n'est pas sans amertume qu'il songeait aux beaux jours parlementaires et ministériels qu'il avait connus. Mais, voilà : pas de circonscription à se mettre sous la dent ; aussi devait-il vouer une éternelle reconnaissance à qui lui faciliterait les moyens de contempler encore pendant une législature, ne fût-ce qu'une seule, cette tribune, ancien théâtre de ses triomphes et de laquelle il avait oublié de dénoncer les panamistes, augmentant ainsi de plusieurs centaines de millions la perte subie par l'épargne française.

Un tel bienfait ne méritait pas moins que l'héritage politique de l'ancien ministre et, au bout de quatre ans, M. Allain-Targé, se démettant de ses titres et qualités au profit de M. Peton, celui-ci, présenté par un homme qui n'était pas le dernier venu dans le parti radical, avait des chances de voir tomber l'ardeur de ses concurrents devant le simple désir exprimé par un des plus autorisés parmi les chefs du radicalisme.

Evidemment, il fallait compter avec l'imprévu, mais il restait toujours le calcul des probabilités.

Ce sont ces probabilités que M. Peton mettait à son actif, en présentant M. Allain-Targé comme un rameau d'olivier.

Mais, hélas ! l'homme propose et Dieu dispose, et l'on avait vendu la peau de l'ours avant de l'avoir tué. On avait un peu compté sur la victoire, le nom de M. Allain-Targé devant rallier les anciennes voix républicaines et attirer celles que le progrès de l'idée républicaine ne pouvait manquer d'y ajouter.

Non seulement ce ne fut pas la victoire, mais ce fut la déroute. Le parti radico-maçonnique, qui rêvait d'étendre son fief de Saumur dans les proportions d'un arrondissement tout entier, en est à se tâter pour savoir s'il est encore vivant.

M. Allain-Targé, absolument outré de son

échec, ne veut plus rien savoir : on met en avant les noms de M. Pottier et de M. Tétard ; enfin, huit jours avant les élections, le candidat n'est pas encore trouvé.

Puisse ce résultat d'une politique personnelle et intolérante servir de leçon à nos édiles et leur ouvrir les yeux. J. D.

La chasse au candidat

La chasse aux perdreaux n'ouvre que dimanche, mais la chasse au candidat commence aujourd'hui, à 2 heures, à la Mairie, où se réunit le comité maçonnique et radical pour trouver un lapin qui veuille commencer ou plutôt recommencer.

Conseil général de Maine-et-Loire

Séance du 23 août

Une somme de 43,875 fr. est votée pour les menues dépenses et frais de parquet des cours et tribunaux, de même que celle de 2,000 fr. pour les justices de paix d'Angers et des autres cantons.

Un crédit de 500 fr. est nécessaire comme prévision pour l'exécution des dispositions législatives touchant la conciliation et l'arbitrage en matière de différends entre patrons et ouvriers. — Voté.

Conformément à l'avis de M. le directeur des contributions directes, M. le préfet propose de maintenir à vingt le nombre des centimes extraordinaires que les communes pourront être autorisées à s'imposer, en 1894, pour dépenses temporaires. Le Conseil donne acte à M. le préfet de cette communication, comme de celle relative à la taxe municipale sur les chiens, dont le produit, en 1892, a été de 419,480 fr. 50.

Le Conseil est d'avis de nommer une délégation départementale dans l'affaire du legs Genin, M. le préfet déclarant n'avoir reçu aucune communication en réponse à sa demande en vue d'obtenir le décret qui doit intervenir tant pour autoriser le département à accepter ce legs que pour homologuer la transaction.

Le Conseil d'arrondissement ayant émis le vœu qu'il soit procédé dans chaque canton à la codification des usages ruraux, MM. les juges de paix des cantons de Saumur (Sud) et Saumur (Nord-Ouest) sollicitent du Conseil général le vote des crédits nécessaires pour acquitter les premiers frais, mais le Conseil repousse ces demandes, estimant que les frais doivent incomber aux communes intéressées.

Un crédit de 2,200 fr. est voté pour indemnité de literie pour les militaires nouvellement admis dans la gendarmerie.

Les fonds de non valeurs s'élèvent, pour 1892, à 410,450 fr. 08, et les frais de secours pour pertes à 47,055 fr. Le Conseil donne acte de cette communication.

Sur le rapport de M. Frémy, au nom de la

deuxième commission, le Conseil vote un crédit de 466,000 fr. pour le service des enfants assistés, somme excédant de 3,000 fr. sur l'ancien budget, et un autre crédit de 40,000 fr. pour dépenses du service de protection des enfants du premier âge.

Sont votés : 1° un crédit de 5,690 fr. 40 pour appropriation et mobilier à l'Ecole normale d'institutrices pour les appartements de l'économie ; 2° un crédit de 1,980 fr. pour réparations aux casernes de gendarmerie de Baugé, Cholet et Saumur ; 3° le crédit ordinaire de 2,300 fr. pour l'entretien des casernes de gendarmerie appartenant au département.

La proposition de M. le préfet de voter le crédit ordinaire de 300 fr. destiné à récompenser les actes de dévouement accomplis par des nécessiteux, est favorablement accueillie, de même que sa demande de crédit de 100 fr. en faveur de la Société colombophile le « Messager angevin ».

Sont votés : pour l'Orphelinat Saint-Joseph de Saumur, 4,000 fr. ; pour celui de la Breille (entretien de deux boursiers), 400 fr. ; pour celui de Pouillé (entretien de vingt boursiers), 4,000 fr. ; et le Conseil délègue ses pouvoirs à la commission départementale pour les nominations de boursiers dans les orphelinats de la Breille et de Pouillé pendant l'intervalle de ses sessions.

Les notes fournies par M^{lle} Mulot, directrice de l'Ecole des jeunes aveugles d'Angers, sur ses élèves, sont satisfaisantes. M. le préfet propose et le Conseil vote le crédit de 8,400 fr. voté depuis trois ans pour le prix de pension de douze boursiers à 700 fr. et 4,000 fr. supplémentaires pour achats de livres et d'instruments. La commission départementale est déléguée au cas de demandes d'admissions qui pourraient se produire.

Le crédit de 8,000 fr. alloué pour le service des épizooties est maintenu au budget de 1894, de même que le prélèvement de 4,000 fr. sur le crédit ci-dessus en vue d'expériences gratuites de vaccination du rouget. Dans son rapport, M. le préfet signale que de nombreux cas de rouget ont été constatés dans les cantons de Beaufort, Longué et Bangé. Si les intéressés continuent à refuser à faire pratiquer l'inoculation préventive, il se verra dans l'obligation de suspendre les foires et marchés aux porcs dans les contrées euhahies.

9,400 fr. sont votés pour le service des archives départementales.

Le maintien du crédit de 47,000 fr. destiné à acquitter les dépenses se rattachant au Dépôt de mendicité d'Angers est voté et les conclusions, tendant à renouveler pour dix années le traité qui expire le 31 décembre prochain, sont adoptées. Le Conseil émet le vœu que soient maintenues les religieuses dont le dévouement est reconnu.

On vote le crédit de 530 fr. en faveur du la-

boratoire de chimie. M. de Blois propose de confier au laboratoire de la Société des agriculteurs de France, plus compétent, les analyses d'engrais qu'on y fait à raison de 5 fr. par chaque élément. Le laboratoire se charge, du reste, en d'excellentes conditions, des analyses de produits alimentaires.

18,550 fr. sont votés pour les courses de chevaux d'Angers, Saumur, Cholet, Segré, courses locales au trot, élevage de chevaux, société hippique française et société hippique de Maine-et-Loire ; 4,800 fr. pour bourses à l'Ecole d'Alfort.

Un crédit de 2,400 fr. est voté pour l'entretien de trois boursiers et pour aider les élèves, appartenant à des familles pauvres à acquitter le prix de leur trousseau à l'Ecole des arts et métiers. Mais il résulte des notes fournies par M. le directeur de cette école, que trois des boursiers du département laissent beaucoup à désirer sous le rapport du français auquel, de parti-pris, ils ne se préoccupent pas. Le Conseil adopte les conclusions du rapporteur, M. Leroy, tendant à supprimer les bourses de ces trois élèves s'ils demeurent dans cette indifférence, estimant que l'étude de la langue française leur est absolument nécessaire.

793 fr. 75 sont votés pour la bibliothèque administrative ; 200 fr. pour la commission départementale météorologique et 500 fr. pour frais de tournées du professeur départemental d'agriculture.

Le crédit de 5,000 fr. alloué pour le hantonnage est maintenu, mais M. Leroy, au nom de la troisième commission, propose de porter de 20 à 30 fr. la prime par double décalitre.

(A suivre.)

Syndicat des employés de la ville de Saumur

Il est rappelé à MM. les Employés de commerce, de bureau, etc., qu'une réunion aura lieu demain samedi 26, à 8 heures 1/2 du soir, à l'Hôtel de Ville, salle de la Justice de paix, pour l'adoption des statuts.

LA COMMISSION.

Echange de mauvais procédés

Le sieur D., propriétaire, demeurant quai de Limoges, à Saumur, a des locataires qui depuis deux ans ne lui ont pas versé un sou. Ne pouvant les faire déguerpir, il a pris le parti de les ensumer. Il y a trois mois, il bouchait le haut de la cheminée ; ce matin, il a fait brûler du foin mouillé sous leur chambre et la fumée, passant par les interstices du plancher, a failli asphyxier ces locataires récalcitrants.

Les exploits de Le Hérisse

Le Hérisse, l'ancien réactionnaire bien connu à Saumur, actuellement député socialistes (?) de Rennes, ne se contente pas de battre ses adversaires sur le terrain électoral ; à la

Le Drame des Chartrons

Par JULES DE GASTYNE

DEUXIÈME PARTIE. — Le Procès

I

Nous sommes à la fin d'octobre. Près de trois mois se sont écoulés. Un épais brouillard, tombé de la veille, et qui n'a fait que se développer pendant la nuit, enveloppe Bordeaux ; il est si compact autour de la Garonne qu'on a peine à se voir à dix pas. Les rues sont tristes, humides. Les pierres des maisons pleurent. Et cependant, dès le matin, on remarque dans la ville, principalement aux abords du palais de justice, une animation qui n'est pas ordinaire. La place d'Armes est déjà bondée de curieux. Les rues voisines regorgent de monde. Et nous ne tardons pas, après avoir interrogé deux ou trois personnes, à apprendre la raison de cette affluence autour du monument construit par M. Thiac.

C'est aujourd'hui que doit se juger un procès attendu depuis longtemps avec impatience,

que doit se terminer une cause célèbre qui depuis trois mois bouleverse la ville. — que doit passer en Cour d'assises Edgar-Honoré-Célestin de Cordouan, petit-fils du vice-amiral Adalbert-Jéhu de Cordouan, — accusé d'avoir assassiné Delphine-Herminie Lagrange, ayant habité rue de la Course, n° 40.

Le souvenir de ce drame, des circonstances émouvantes qui l'ont accompagné, est encore dans toutes les mémoires. Puis il y a sur la culpabilité de M. de Cordouan des doutes qui augmentent encore la curiosité générale. L'inculpé n'a cessé, depuis qu'il est sous les verrous, de protester de son innocence. Son grand-père, connu et estimé de tous à Bordeaux et à Royan, n'a cessé de s'employer pour lui, de chercher à faire le jour dans cette mystérieuse affaire, et, au dire de tous ceux qui sont de son intimité, il eût certainement été le premier à renier Edgar et l'accabler s'il l'avait cru coupable.

On se disait aussi que l'ancienne fiancée de M. de Cordouan, M^{lle} Ariane de Millanges, — dont le mariage prochain avec M. Henri Soulac était annoncé, — avait demandé de retarder son union jusqu'après le jugement, — espérant toujours que celui qu'elle aimait serait ac-

quitté...

Tels étaient les bruits qui couraient, et il n'en fallait pas plus, on le conçoit, pour passionner la foule, pour expliquer l'empressement du public...

Les curieux, ou, pour mieux dire, les habitants de Bordeaux étaient divisés, au sujet de cette dramatique affaire, en deux camps bien tranchés : — ceux qui croyaient à l'innocence de M. de Cordouan, et ceux qui admettaient sa culpabilité.

Et, dans les deux camps, les convictions étaient devenues si entières, la passion si vive que des discussions acharnées naissaient dans les groupes, et que dans plusieurs endroits on était près d'en venir aux mains, quand un grand mouvement se produisit tout à coup aux abords du Palais... on venait d'en ouvrir les portes.

Chacun se précipita...

Le palais de justice de Bordeaux, construit, nous l'avons dit, par M. Thiac, architecte du département, est un vaste édifice situé sur l'ancien emplacement du fort du Hâ et qui ne manque point d'un certain caractère, surtout dans les jours de soleil, quand son portique, de style dorique, se découpe dans un azur

clair. Un ciel pur va bien, en effet, à cette architecture née sous le firmament splendide de la Grèce.

Dix-sept marches, déjà noires de monde, conduisent à l'entrée principale, qui était trop étroite malgré sa largeur.

Le monument fut envahi en un clin d'œil et la police dut refouler le reste du public sur la place où il se répandit en furieuses imprécations.

Nous allons laisser les curieux désappointés exhaler leur mauvaise humeur et pénétrer avec les privilégiés dans l'enceinte du palais, dans la salle même de la cour d'assises, bondée à n'y pouvoir pas loger une personne de plus et qu'un murmure assourdissant, confus, rempli tout entière.

L'accusé n'est pas encore là... Les bancs des avocats sont vides... Les places réservées aux juges sont également inoccupées, mais tout le reste est comble.

La salle est grande, décorée avec cette sobriété sévère spéciale à la justice.

Un grand christ se détache sur le mur sombre, en face de l'entrée du public. Toutes les portes sont fermées et personne ne pénètre plus dans l'enceinte. De temps à autre seule-

suite d'un incident, au cours duquel il a cherché querelle à son concurrent malheureux, M. Pinault, il a assommé à coup de canne ce malheureux vieillard, au moment où il sortait du Conseil général.

L'état de M. Pinault est grave, il y a fracture du crâne.

La bande Le Bastard

On dirait d'ailleurs que la brutalité devient à la mode chez nos voisins d'Ille-et-Vilaine. La semaine dernière, c'est un sieur Martin, brossier et conseiller municipal, qui, s'approchant d'un ancien collègue, qui l'avait à peine désigné dans une brochure, lui donnait une poignée de main et de la main restée libre lui portait un violent coup de poing au visage. Un caleçon pour Martin et Le Hérissé.

La Croix-Rouge

La Société française de secours aux blessés militaires que préside M. le Maréchal de MacMahon a participé récemment, par l'essai de mobilisation de l'infirmerie de gare de Limoges, aux grandes manœuvres du service de santé du 12^e corps. Ravitaillement des blessés traversant la ville, repos et soins médicaux ménagés aux blessés obligés de faire halte : cette double opération s'est effectuée dans un ordre parfait, et l'autorité militaire en a témoigné sa satisfaction à la Société française de secours aux blessés militaires.

Le braconnage

On sait que chaque année, dès la première heure du jour fixé pour l'ouverture de la chasse, des pièces de gibier, provenant du braconnage, apparaissent et sont mises en vente sur les marchés et sur la voie publique.

Pour éviter cette violation implicite des arrêtés sur la police de la chasse, les préfets ont été invités à réclamer des municipalités urbaines un arrêté immédiat et spécial.

Cet arrêté doit interdire l'exposition et la vente de tout gibier avant cinq heures de l'après-midi, le jour de l'ouverture de la chasse.

Aux manœuvres de Bléré

Les régiments de la 9^e brigade de cavalerie prenant part aux manœuvres d'ensemble de Bléré, le ministre a mis à la disposition du 9^e corps d'armée, pour ses propres manœuvres, le 4^e hussards, en garnison à Fontainebleau.

Ce régiment doit quitter cette ville le 4 septembre, pour aller rejoindre, vers Preuilly (Indre-et-Loire), la 17^e division, à laquelle il est affecté.

Pour assurer, pendant son absence, le service de garde du Président de la République, le ministre a décidé que le 6^e cuirassiers enverrait un escadron de Tours à Fontainebleau. Le lieutenant-colonel Rouvray et l'étendard accompagneront l'escadron désigné.

ment, par une petite porte de côté, un avocat en robe se montre, fend péniblement la foule en levant en l'air ses bras empêtrés sous la loge... Des clameurs s'élèvent sur son passage, puis le silence se fait, — c'est-à-dire que le murmure sourd qui emplît la salle continue à bourdonner.

Tous les yeux sont braqués sur l'entrée par laquelle doit paraître l'accusé, et, au fur et à mesure que l'heure s'approche, le frémissement qui agite les assistants devient plus vif, plus impatient.

Les bancs des avocats se sont garnis peu à peu, et on se montre celui d'entre eux qui doit défendre M. de Cordouan et qui vient d'arriver.

Il est bien visible, du reste, à travers les autres, desquels il se détache, le front haut, la face en évidence, comme pour se faire admirer déjà du public, agitant ses bras, parlant avec animation, et jetant de temps à autre un coup d'œil sur la porte qui doit donner passage à son client et que les yeux du public ne quittent pas. Des mains se tendent vers lui... Des dos de jeunes avocats se courbent... Il répond aux salutations d'un air protecteur et serre les mains tendues avec une expression

Ce mouvement doit avoir lieu par voie ferrée le 3 septembre.

A Rennes, hier matin, à huit heures, le général d'Aumale a passé en revue sur le Champ-de-Mars et fait manœuvrer les 10^e et 11^e batteries à cheval du 10^e corps d'artillerie, qui sont partis ce matin pour Bléré (Indre-et-Loire), prendre part aux grandes manœuvres de cavalerie.

La vendange en Touraine

La vendange est commencée dans certaines parties de la Touraine. On écrit de Vernon qu'elle a déjà eu lieu dans plusieurs propriétés de cette commune.

A Rochecorbon, on a pu voir hier plusieurs charrettes contenant des tonneaux remplis de raisins blancs de toute beauté.

Espérons que les vigneronnes vont retrouver dans les cuves les pertes que la sécheresse leur fait supporter depuis six longs mois.

Si, après tant d'infortunes, ils ont un peu d'abondance, franchement ils ne l'auront pas volé.

Les vendanges vont commencer dans les environs de Chinon les premiers jours de septembre.

Ce fait de prématurité du raisin ne s'était pas vu dans cette contrée depuis 1870.

État-civil de la ville de Saumur

NAISSANCES

Le 24 août. — Maurice Guilleux, rue de la Visitation, 43.

FAITS DIVERS

LE PRIX DU BEURRE

Un de nos lecteurs nous envoie, à titre de curiosité, une feuille de papier dont son fruitier se sert pour envelopper le beurre. Cette feuille, qui n'a que 30 centimètres sur 27, pèse exactement 20 grammes.

Pour peu que le fruitier enveloppe, avant de peser, le « quart » de beurre que notre correspondant lui achète dans une feuille de vigne ou un linge mouillé, puis dans le papier en question, on voit d'ici ce qui reste de beurre.

LES VENDANGES

Tout le monde sait que les vendanges, cette année, ont été exceptionnellement précoces.

La température sénégalienne que nous subissons depuis plusieurs mois a bouleversé totalement la maturité de tous les fruits.

Il n'est donc pas sans intérêt de faire connaître à nos lecteurs l'époque à laquelle ont eu lieu les vendanges pendant ce siècle.

Une seule fois, la cueillette du raisin a commencé le 31 du mois d'août, et cela en 1822. Cette date est bien dépassée, car il nous revient que du raisin blanc a été vendangé au château du Peyrat, appartenant à M. Trilles,

toute particulière.

De temps à autre il secoue ses cheveux, se met le nez dans des papiers qu'il feuillette précipitamment, semble entendre et humer les commentaires que sa présence fait naître, devine aux lèvres des gens, aux regards, qu'on s'occupe de lui, qu'on se le montre, et paraît tout heureux et tout fier de l'importance qu'il a prise tout à coup, et qui croît de minute en minute, au fur et à mesure que s'avance le moment où il fera tomber sur ce public les phrases sonores, pompeuses, de son éloquence emphatique.

C'est, dit-on, le meilleur avocat de Bordeaux.

Il plaide à la façon de Lachaud, qu'il appelle son maître. Sa spécialité, c'est la cour d'assises.

Il tonne et il vibre.

Il ne manque pas de talent, du reste, mais il le gâte par ses prétentions, par l'exagération de ses gestes et de ses cris.

On dit de lui qu'il est le cabotin du barreau.

On a eu le temps de bien le voir, de bien l'admirer, quand la voix nasillarde du greffier, dominant le bruit de la salle, se fait entendre

le 31 juillet. Cette date est une exception isolée, car en général les vendanges n'ont commencé que du 10 au 15 août dans le Médoc et dans d'autres régions viticoles.

Dès le 20 août, elles se sont étendues à tous les vignobles.

En 1822, année la plus hâtive jusqu'à celle-ci, la quantité fut ordinaire ; les vins furent peu colorés, durs et secs.

Dix fois dans ce siècle les vendanges eurent lieu dans la première quinzaine de septembre.

Soixante fois dans la seconde quinzaine.

Dix-neuf fois dans la première quinzaine d'octobre.

Une fois dans la seconde quinzaine ; ce fut en l'année 1816, et cette année-là la récolte fut mauvaise.

CHARMANT PAYS

Le commissaire général des provinces centrales de l'Inde vient de publier, comme tous les ans, des renseignements statistiques sur le nombre d'animaux féroces tués dans ces provinces et pour lesquels des primes ont été données. Sur la liste figurent 274 tigres, 442 panthères, 131 ours et 85 loups.

L'année dernière, 317 personnes ont été tuées par les fauves et les victimes des serpents étaient au nombre de 1,000.

Charmant pays !

Quelques définitions d'actualité.

Affiche. — Feuille de papier de couleur en suite de colles de chaque côté.

Collèges électoraux. — Les seuls où l'on ait le droit de choisir ses maîtres.

Programme. — Scénario d'une pièce qui ne doit jamais être représentée.

Corps électoral. — Drôle de corps.

Un avare à son médecin :

— Comment, docteur, ai-je pu vivre trois semaines sans manger ?

— La fièvre nourrit, répond le docteur.

— Bien vrai ?

— Enormément.

— Pourrait-on pas en donner à mes domestiques ?

Scène d'intérieur de tramway :

Trois femmes sur la plate-forme.

Un monsieur de l'intérieur se lève et, galamment :

— Ma place à l'ainée de ces dames.

Personne ne bouge, naturellement, et le monsieur rentre et se rasseoit.

Au restaurant :

Le garçon, pressé. — Monsieur désire?... Bisque ? Turbot ? Châteaubriand ?

Le consommateur. — Oh ! garçon, donnez-moi du répit !

Le garçon. — Bien ! je vais demander si nous en avons.

Les personnes habituellement constipées, qui ont des maux de tête, des étourdissements et des vertiges, se guérissent rapidement en prenant chaque jour une cuillerée à café de **Tisane Dussolin**. On en trouve dans toutes les pharmacies au prix de 4 fr. 50 le flacon.

et crie :

— La cour, Messieurs !

Tout le monde se lève.

Les chapeaux s'enlèvent.

Le silence se fait...

Et les magistrats se montrent au fond, vêtus de rouge, comme tachés de sang.

Au même instant, la petite porte des accusés tourne silencieusement sur ses gonds, et Edgar de Cordouan paraît entre deux gendarmes...

Dans la salle, l'émotion est à son comble...

L'attention, un moment distraite par l'entrée des juges, se porte maintenant tout entière sur l'accusé.

Celui-ci a beaucoup changé depuis que nous l'avons présenté à nos lecteurs. Ses joues sont amaigries, son teint pâli. Les yeux ont un éclat fiévreux. Pourtant le jeune homme affecte une grande tranquillité, un grand calme, et c'est sans embarras comme sans forfanterie qu'il fixe tous les visages tournés vers lui et dont il connaît une grande partie.

Un murmure court dans la foule, un murmure d'étonnement et de sympathie...

— Non, ce n'est pas là l'attitude, la physiologie d'un criminel.

Dernières Nouvelles

LES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

Toulouse, 24 août. — La commission de recensement a proclamé, cette après-midi, l'élection de M. Calvinhac comme député de la 2^e circonscription de Toulouse.

La préfecture avait déclaré cette élection en ballottage.

LES OUVRIERS FRANÇAIS ET ITALIENS

Nancy, 24 août. — D'après les renseignements recueillis sur l'incident du chemin de fer de Toul à Pont-Saint-Vincent, cinquante ouvriers français demandent le renvoi de cinquante ouvriers italiens employés sur les mêmes chantiers qu'eux.

Les ouvriers ont quitté le travail, mais ne se sont livrés à aucun acte contre les ouvriers italiens. Malgré cela, deux brigades de gendarmerie de Toul et de Nancy sont restées sur les lieux.

Les ouvriers sont calmes.

LE CHOLÉRA

Anvers, 24 août. — Le *Précurseur*, dans un article sur le choléra, dit que pour les 24 premiers jours d'août on a constaté dans tous les hôpitaux d'Anvers 26 entrées et 14 décès de maladies suspectes.

LE MONDE ILLUSTRÉ

13, QUAI VOLTAIRE, PARIS.

Sommaire des gravures du numéro du 26 août 1893

PORTRAITS : (Néerologie) ; le professeur Charcot. — Le docteur Blanche.

PARIS : Funérailles du docteur Charcot. — Exposition du corps, dans la chapelle de la Salpêtrière. — Les Robinsons de Paris.

DÉPARTEMENTS : Le centenaire de la réunion de la Principauté de Montbéliard à la France.

ÉTUDES ILLUSTRÉES : La Conciergerie historique.

BEAUX-ARTS : Tableau de M. Alfred Paris ; *L'Intrus*.

VOYAGES : Mission de M. Paul Bonnetain, au Soudan.

GRÈCE : Inauguration de l'Isthme de Corinthe.

En supplément : *Monsieur Guêtre*, nouvelle de M. Ambroise Hervey, illustrations de M. Mondan.

Le numéro : 50 centimes.

BOURSE DE PARIS

Du 24 Août 1893

3 0/0 99 45

3 0/0 amortissable 99 97 1/2

4 1/2 103 70

ÉPICERIE NOUVELLE

E. CHAUVEAU

Rues d'Orléans et Beaurepaire, SAUMUR

Spécialité de Boîtes pour Baptême

Boîtes riches de luxe en parchemin

Coffrets blancs . . . depuis . 4 fr. 40

— satin et peluche — 2 fr. 75

NOTA. — Boîtes avec noms et dates, sur commande 2 jours à l'avance.

Le Gérant : G. JOUAUST.

Et la curiosité paraît surexcitée encore...

Dans le public qui se presse devant lui, Edgar a cherché quelqu'un du regard, et il a découvert sans doute celui qu'il guettait, car il a une sorte de tressaillement joyeux. Mais au même moment sa face se rembrunit, ses sourcils se froncent... un autre visage, un visage odieux celui-là, a frappé ses yeux...

Il se remet aussitôt et s'assied, l'air impassible...

Dans la salle le silence s'est fait, un silence frémissant, fait de curiosité et d'attente.

Edgar de Cordouan est correctement vêtu d'une redingote noire, avec une cravate de même couleur faisant ressortir la blancheur immaculée de son linge... Il est rasé de frais, ses cheveux un peu ondulés aux tempes sont soigneusement partagés sur le côté. Il porte des gants foncés... On dirait un homme du monde en visite dans un salon plutôt qu'un prisonnier assis sur le banc d'infamie. Cette remarque que nous faisons est celle qui est venue à l'esprit de tout le monde à l'apparition d'Edgar, et cela n'a pas peu contribué à la bonne impression que le jeune homme a fait tout de suite sur l'assistance.

(A suivre.)

A. COURTET, entrepositaire, rue Dailé, à Saumur

SUCRE POUR VENDANGES

Par 1,000 kilos — 70 francs les 100 kilos.

AVIS

Les propriétaires de la commune d'Épieds défendent la chasse sur leur propriété à tous les étrangers ne possédant pas deux hectares de terre dans la commune.

Etudes de M^e GEORGES FERRIERE, commissaire-priseur à Saumur, 64, rue de Bordeaux,
Et de M^e MULLON, huissier à Saumur.

VENTE APRÈS SAISIE

Le SAMEDI 26 AOUT 1893, à une heure du soir, à Saumur, place de la Bilange,

IL SERA VENDU :

Un cheval sous poil bai, hors d'âge, avec ses harnais, et un camion.

Par le ministère de M. AMARD, greffier de la Justice de paix du canton nord-est de Saumur.

Au comptant, 10 0/0 en sus.

Etude de M^e DEGREGZ, notaire à Saint-Clément-des-Lèves.

A LOUER

Une Jolie MAISON BOURGEOISE
Située au bourg des Rosiers

Occupée par M. et M^{me} PINAULT.

Pour tous renseignements, s'adresser au notaire.

Etude de M^e BLANCHET, notaire à Angers.

A VENDRE

Dans l'arrondissement de Saumur, canton de Vihiers,

Terre de 265 hectares avec vieux Château et sept Fermes

PLACEMENT AVANTAGEUX

S'adresser, pour tous renseignements et traiter, audit M^e BLANCHET, ou à M. ROBIN, expert-comptable à Angers, rue de la Roë.

Etude de M^e BLANCHET, notaire à Angers.

A VENDRE

ENSEMBLE OU SÉPARÉMENT

TROIS FERMES

Sises communes de Trémentines, de la Tourlandry et des Gardes, arrondissement de Cholet, contenant ensemble 193 hectares.

Très bon rapport.

S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, audit M^e BLANCHET, ou à M. ROBIN, expert-comptable à Angers, rue de la Roë.

ON DEMANDE un petit garçon de course.

S'adresser au bureau du journal.

Etude de M^e LEDROIT, notaire à Neuillé (près Vivy).

A VENDRE

A L'AMIABLE

EN TOTALITÉ OU PAR PARTIES :

1^o

Une PETITE PROPRIÉTÉ, située au Pont-Grisson, commune de Vivy, sur le bord de la route de Saumur à Vivy, comprenant : maisons de maître et de fermier, et environ 3 hectares 13 ares 50 centiares ;

2^o

Une CLOSERIE, située au Bois-de-Mont, commune de Vivy, comprenant bâtiments d'habitation et d'exploitation et terres dans le venant, le tout contenant ensemble 4 hectare 4 ares 50 centiares ;

3^o

Un PRÉ, situé dans la prairie des Souchais, commune d'Allonnes, contenant 49 ares 50 centiares ;

4^o

PRÉ-ALLOU, situé dans la commune de Vivy, contenant 77 ares ;

5^o

LANDE-AUX-AIRES, à la Baraudière, commune de la Breille, contenant 3 hectares 65 ares.

Pour tous renseignements et pour traiter, s'adresser à M^e LEDROIT, notaire à Neuillé (près Vivy).

Etude de M^e DENIEAU, notaire à Allonnes (Maine-et-Loire).

A VENDRE

A L'AMIABLE

Le Château de la Gandinière

A 4 kilomètres du bourg d'Allonnes et à 11 kilomètres de Saumur, comprenant, outre ses réserves, la ferme de la Basse-Cour, enclos, avec le château dans un parc, contenant, 19 hecl. 20 a. 70 ce

Belle futaie et pâture en face la grille du château, contenant 5 hecl. 57 a. 10 c.

Et diverses pièces de terre, vignes et prés en divers endroits de la commune, contenant 6 hecl. 89 a. 50 c.

Ensemble : 31 h. 67 a. 30 c.

Le château et ses dépendances pourraient être vendus séparément.

S'adresser, pour visiter et traiter, audit M^e DENIEAU, notaire.

Travaux de Confiance

Marcel PORTRAIT

Plâtrier

7, place du Marché-Noir, Saumur.

Carrelage Mosaïque et autres,

Travaux en Ciment, Cheminées, marbres et ornements en tous genres.

PRIX MODÉRÉS

Exécution très rapide.

JEUNE HOMME, 25 ans, libéré militaire, très fort, demande place. Bonnes références. Ecrire C. D., poste restante, LA FLÈCHE.

A LOUER OU A VENDRE

MAISON

Et Vaste JARDIN

La maison avec grandes servitudes pourrait convenir à une industrie quelconque.

A proximité de la ville et sur le bord de la Loire.

S'adresser à M. GIRARD, expert, rue Pavée, et, pour visiter, à M. BIZERAY, au Jagueneau.

A VENDRE

A PROXIMITÉ DE SAUMUR

Belle Ferme de 25 hectares

Recenu par bail authentique 525 francs.

Réserve en plus par le propriétaire de 4 hectares de taillis et sapinières et de 2 hectares de vigne.

BELLE CHASSE.

S'adresser, pour les renseignements, à M^e LAIZON, notaire à Gizeux (Indre-et-Loire).

LA CHASSE est réservée sur les domaines de Morte-fond et de Villevert, commune de Distré.

A VENDRE

TRÈS BONNS COTRETS

56 francs le 100 pris à Pocé ; 68 francs le 100 pris en ville.

S'adresser au bureau du journal.

GR^{de} ÉPICERIE PARISIENNE

33, rue d'Orléans, à l'angle des rues Dacier et d'Orléans

IMBERT FILS

SPÉCIALITÉ POUR BAPTÊMES

Confiserie supérieure

Grand choix de Boîtes Baptêmes et Mairaines, modèles les plus nouveaux. — PRIX TRÈS MODÉRÉS.

En prévenant trois jours avant, Boîtes avec Initiales ou Nom et Date du baptême (2 fr. pour la composition quelque soit le nombre).

Demander le prix courant pour confiserie, boîtes vides et garnies, qui est adressé franco, ainsi que le catalogue des modèles, sujets et initiales à choisir.

PIANOS, MUSIQUE, INSTRUMENTS

Maison G. FISCHER, fondée en 1846,

SAUMUR — Place de la Bilange — SAUMUR

Pillet - Bersoullé

Successor, Elève de Pleyel, Wolff et C^e

ACCORDS, RÉPARATIONS, ÉCHANGES ET LOCATIONS DE PIANOS

Pianos, Harmoniums, Violons, Violoncelles neufs et d'occasion

INSTRUMENTS EN CUIVRE ET EN BOIS ET ACCESSOIRES DE MUSIQUE de toutes sortes

Pianista pour soirées

750 Partitions et grand choix de Morceaux à l'abonnement.

LIBRAIRIE DE FIRMIN-DIDOT ET C^e

Rue Jacob, 56, à Paris

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de M^{me} EMMELINE RAYMOND

12 PAGES IN-4^o

LE SUPPLÉMENT LITTÉRAIRE, AVEC PAGINATION SPÉCIALE, CONSACRÉ À DES ROMANS ILLUSTRÉS.

La Mode illustrée, journal par excellence des travaux d'agrément, fait actuellement paraître, avec chaque numéro, sans augmentation de prix, UN SUPPLÉMENT consacré à des romans illustrés, intéressant tous les membres de la famille ; ses 52 numéros de l'année contiennent plus de 2,000 dessins de modèle tapisserie, crochet, broderie, plus 24 feuilles de patrons en grandeur naturels, de tous les objets de toilette, linge, robes, manteaux, vêtements d'enfants, etc.

On peut s'abonner à l'essai, pour trois mois.

Un numéro est envoyé gratis à toute personne qui en fera la demande par lettre affranchie.

On s'abonne par mandat-poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C^e, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre de 25 centimes pour chaque trois mois et en les adressant par lettre recommandée.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS :

Première édition : trois mois, 3 fr. 50 ; six mois, 7 fr. ; douze mois, 14 fr. — Quatrième édition, avec une gravure coloriée chaque numéro : trois mois, 7 fr. ; six mois, 13 fr. 50 ; douze mois, 25 fr.

S'adresser également dans toutes les librairies du département

EN VENTE

HISTOIRE de SAUMUR

Pendant la Révolution

Par M. O. DESMÉ de CHAVIGNY

Chez tous les Libraires.

Saumur, imprimerie PAUL GODET.

Imprimerie Paul GODET, Saumur

FACTURES TOUTS FORMATS
CARTES D'ADRESSES
ÉTIQUETTES PARCHEMIN N^o ENVOIS
TÊTES DE LETTRES
CIRCULAIRES — ENVELOPPES
AVIS DE TRAITES — MANDATS
REÇUS & BONS À SOUCHE PERFORÉS
REGISTRES

LETTRES MARIAGE, LETTRES DEUIL
FAIRE-PART NAISSANCE
CARTES DE VISITE
AFFICHES — PROSPECTUS
PROGRAMMES P^r FÊTES & SOIRÉES
PRIX-COURANTS
MENS EN BLANC & IMPRIMÉS
CATALOGUES — BROCHURES

Consulter les Prix de la maison avant de commissionner à l'extérieur.

ÉPICERIE CENTRALE

28 rue St-Jean

P. ANDRIEUX

NÉGOCIANT
ENTREPOSITAIRE

PRODUITS ALIMENTAIRES

FELIX POTIN

La plus importante ÉPICERIE de la Région — ne vendant que des ARTICLES DE PREMIER CHOIX et à des PRIX TRÈS MODÉRÉS.

Cafés supérieurs, Conserves alimentaires, Parfumerie, Brosserie, Droguerie, etc. — VINS en Cercle et en Bouteilles. — Excellent Vin d'office à 0,40, 0,50, 0,60, 0,70 le Litre. (Livraison à domicile)